

Nombre de membres : 34

N°2022-56

En exercice : 33

Abstentions : 1

Présents : 26

Exprimés : 29

Pouvoirs : 4

Pour : 29

Votants : 30

Contre : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille vingt-deux, le jeudi 15 décembre à 20h00.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni Salle de Réunion Communautaire à 87150 CUSSAC sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 09 décembre deux mille vingt-deux.

Présents : Christophe Gérouard, Maryse Thomas, Patrice Chauvel, Agnès Varachaud, Jean-Pierre Pataud, Chantal Chabot, Jean-Pierre Charmes, Charles-Antoine Darfeuilles, Pierre Varachaud, Louis Furlaud, Albert Viroulet, Patrick Chambord, Maryse Parverie, Joël Vilard, Thierry Dauchart, Josiane Lefort, Jean-Pierre Broussaud, Alain Duris, Bernard Darfeuilles, Christian Vignerie, Philippe Lalay, Sylvie Germond, Bertrand Jayat, Stéphane Seyer, André Soury, Florent Vaudon.

Suppléants présents :

Pouvoirs : Jean Maynard délégation à Christian Vignerie, Patrick Gibaud délégation à Josiane Lefort, Richard Simonneau délégation à Christophe Gérouard, Bruno Grancoing délégation à Alain Duris

Secrétaire de séance : Stéphane Seyer

Objet : création des emplois de remplacements de titulaires absents, emplois saisonniers et emplois occasionnels. Exercice 2023.

Par délibération n°2020-38 en date du 1^{er} octobre 2020, le Conseil Communautaire a autorisé le Président à signer les contrats et conventions à intervenir dans le cadre des recrutements suivants :

- Remplacement de titulaires absents,
- Emplois saisonniers,
- Emplois occasionnels,
- Stagiaires,
- Contrats aidés,
-

Il convient cependant que chaque contrat de recrutement fasse référence à la délibération ayant créé l'emploi. Ces contrats concernent principalement les recrutements d'animateurs contractuels pour les accueils de loisirs et les différents services communautaires.

Dans ce cadre, il vous est demandé de délibérer afin de créer les emplois correspondants aux besoins de la collectivité en termes de remplacement des titulaires absents, d'emplois saisonniers et d'emplois occasionnels pour l'exercice 2023.

Oui l'exposé de monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité (29 pour ; 1 abstention : monsieur VILARD) :

- **CREE**, pour l'année 2023, 150 emplois correspondant aux besoins suivants, à savoir remplacement de titulaires absents, emplois saisonniers et emplois occasionnels, lesquels se décomposent comme suit :

- animateurs des Accueils de Loisirs Sans Hébergement : 80 emplois rémunérés sur la base des dispositions de la délibération du conseil communautaire du 19 janvier 2017 reçue en Préfecture le 25 janvier 2017,

- emplois saisonniers et occasionnels pour l'ensemble des services communautaires : 60 emplois rémunérés sur la base des différents grades des catégories A, B et C présents dans la collectivité,

- emplois de contractuels pour le remplacement de titulaires momentanément absents : 10 emplois rémunérés sur la base des différents grades des catégories B et C présents dans la collectivité.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire le
Le Président,

Le Président,

Christophe GEROUARD